



# AVIS PUBLIC

## REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté la résolution portant le numéro 2022-09-121;

**QUE** la résolution 2022-09-121 a pour objet de modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022, en reportant la séance ordinaire du conseil prévue le lundi 3 octobre 2022 au lendemain, mardi 4 octobre 2022 et ce, en raison des élections provinciales à se tenir lundi le 3 octobre 2022, le bureau de scrutin étant situé au complexe municipal;

**QUE** la séance ordinaire du mardi 4 octobre 2022 se tiendra au lieu ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil située au sous-sol du complexe municipal, au 6081 chemin de l'Église, à Saint-Athanase.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022;

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10h00 et 11 heures le septième jour du mois de septembre 2022, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce septième jour de septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier